



# ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – *Mardi 11 octobre 2011*

## Séance du lundi 10 octobre

### Agenda

#### Lundi 17 octobre

-9h15 : Entretiens académiques :  
« *Les pièges de la sécurité* »,  
présentés et présidés par **Pierre DELVOLVÉ**.

-15h00 : **Jean TULARD** :  
« *L'Institut : les premiers intellectuels !* ».

#### Lundi 24 octobre

-9h15 : Entretiens académiques :  
« *Quelle place pour la France et pour l'Europe dans la division internationale du travail ?* »,  
présentés à l'initiative de la  
**section Économie politique, statistique et finances.**

-15h00 : **Gilbert GUILLAUME** :  
« *Le droit au juge : droit ou slogan ?* ».

#### Mardi 25 octobre

-15h00 : Séance des Cinq Académies : « *Le virtuel* » (sous la Coupole). **Michel PÉBEREAU**, délégué de l'Académie : « *La finance ne serait-elle qu'un monde virtuel ?* »

#### Lundi 7 novembre

12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Bernard BOURGEOIS** :  
« *Hegel actuel* ».

#### Lundi 14 novembre

15h : séance solennelle :  
« *Justification de l'Académie* » par le Président, **Jean BAECHLER**, lecture du palmarès 2011 par la Vice-Présidente, **Marianne BASTID-BRUGUIÈRE**, et « *Culture et diplomatie* » par le Secrétaire perpétuel, **Xavier DARCOS**.

#### Lundi 21 novembre

15h : **Jean TIROLE** : « *Rationalité, psychologie et économie.* »

#### Lundi 28 novembre

-9h15 : Entretiens académiques :  
« *La disqualification des experts* »,  
présentés par **Jean BAECHLER**.  
15h : **Jean-Claude CASANOVA** :  
« *Les modes de scrutin.* »

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 3 octobre, le président **Jean Baechler** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

**Georges-Henri Soutou** a présenté à ses confrères l'ouvrage de **Rémy Porte**, *Chronologie commentée de la première guerre mondiale* (Paris, Perrin, 2011, 645 pages), qui, comme le présente l'éditeur, est un livre d'histoire globale, un outil essentiel pour connaître les faits et se repérer dans l'extrême complexité du premier conflit mondial. Cette guerre totale est ici reconstituée jour après jour, sur tous les fronts, européens et d'outre-mer, et selon le point de vue de tous les belligérants, de la lettre intime du simple soldat aux proclamations des responsables politiques et militaires.

Le président de l'Académie a ensuite passé la parole à son confrère, **François Terré**, qui a fait une communication sur le thème « Le droit entre espoir et réussite du juste ».

Après avoir dressé un tableau de la situation complexe dans laquelle se trouve actuellement le droit, tableau qu'il a qualifié de « diagnostic », l'orateur a, dans un second temps, proposé ce qu'il appelle des « remèdes », non sans avoir décoché avec humour quelques flèches à destination de ceux qui, selon lui, rendent la tâche du juriste particulièrement difficile. Évoquant l'obstacle que constitue l'existence d'un non-droit, c'est-à-dire d'un droit qui n'en est pas un, « d'un droit mou, d'un droit flou, d'un droit fou », François Terré s'en est pris aux « principologues », entendant par là les juristes qui considèrent que le droit doit avant tout répondre à des principes et qui répugnent à « mettre les mains dans le cambouis ».

Il a de fait prôné l'humilité et la prudence aristotélicienne, la phronesis, en matière de droit et de définition du juste, précisant que si le droit, en tant que substantif, pouvait faire l'objet d'une définition précise, il n'en allait pas de même du juste ou du vrai ou du beau, qui sont tous trois des adjectifs, d'où il résultait une aspiration permanente, en forme de quête, du droit vers le juste, sans jamais avoir la certitude d'être parvenu au but.

Comme l'a résumé le président **Jean Baechler**, « espoir et réussite du juste » pour le droit apparaît comme un pari, non pas stupide, mais difficile à tenir et néanmoins nécessaire car la coexistence des libertés l'exige.

Le point de vue de l'orateur n'a pas manqué de susciter de nombreuses questions de ses confrères, soit sous forme d'approbations, soit sous forme d'objections, et c'est en répondant aux questions que lui ont posées **Yvon Gattaz**, **Mireille Delmas-Marty**, **Pierre Delvolvé**, **Michel Pébereau**, **Christian Poncelet**, **Bernard Bourgeois** et **Pierre Mazeaud** que **François Terré** a pu confirmer son talent de juriste autant que de bretteur.



## Dans la presse

- **Thierry de Montbrial** : « Une explosion de la zone euro ne peut plus être exclue », sur *Capital.fr* en date du vendredi 23 septembre. « Nous sommes à un moment de vérité. Les économies occidentales sont arrivées au bout d'une logique. Depuis la seconde guerre mondiale, les États-Unis ont profité de leur statut de super-puissance pour faire tourner la planche à billets et s'endetter afin de financer leur croissance. Mais avec l'avènement de la Chine, ils sont en train de perdre leur hégémonie. Les États-Unis doivent changer de modèle. Or, ils sont en période pré-électorale et l'opposition entre Républicains et Démocrates n'a jamais été aussi idéologique. Les pays européens, eux, n'ont jamais respecté les critères de Maastricht et le niveau d'endettement a doublé depuis 2007 à cause de la crise et des plans de relance. Face à ce constat, le temps presse. Or l'incapacité des États à mettre leur maison en ordre est inquiétante. Et les dirigeants ne sont d'accord ni sur le diagnostic ni sur les mesures à adopter pour sortir de cette crise. »

- **Jean Tirole** : « L'économie se nourrit des neurosciences », dans *Science et Avenir*, octobre 2011. « L'économie est incontestablement une science sociale, au même titre que la psychologie, la sociologie, le droit, la science politique...pour la bonne raison qu'elle décrit des comportements humains. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie était très ouverte. [...] C'est au XX<sup>e</sup> siècle qu'elle s'est mathématisée et, ce faisant, inévitablement éloignée des sciences humaines et sociales. Cette étape était nécessaire. Mais depuis dix à vingt ans, on observe un retour aux origines. [...] La recherche en économie consiste à partir] d'une situation réelle, par exemple la concurrence entre logiciels libres et logiciels commerciaux. On représente cette situation grâce à un petit modèle mathématique simple avec quelques paramètres, puis on y ajoute des hypothèses de comportement des acteurs, issues notamment de la théorie des jeux : pourquoi quelqu'un décide-t-il de contribuer à mettre au point ces logiciels libres ? Pourquoi Microsoft met-il lui-même des logiciels en accès libre ? On analyse ensuite les résultats, dont on peut tirer des conclusions, comme le succès potentiel de tel ou tel logiciel ou le bénéfice pour une société de développer des logiciels de bonne qualité et bon marché, etc. »

- **Jacques de Larosière** : « L'effondrement de la valeur boursière des banques défie la raison », dans *Les Échos* du lundi 3 octobre. « Dans le cadre de l'application des nouvelles normes prudentielles, Bâle III, les banques ont accru leurs fonds propres à marche forcée. Elles ont théoriquement jusqu'à 2019 pour se hisser au niveau des nouvelles exigences, mais dans les faits tout le monde considère que l'effort devra être fait – et sera fait – d'ici à 2013. Au final, les banques disposeront de 4 à 5 fois plus de fonds propres qu'en 2007. Ce qui paraît suffisant, d'autant qu'il ne faut pas oublier que le secteur va également être soumis à des règles très, voire trop, contraignantes en matière de liquidités à court et long terme. Dans ces conditions, je ne vois pas l'intérêt d'ajouter de nouvelles contraintes en capital. Je pense même que cela serait risqué étant donné la dégradation de la conjoncture. [...] Il faut faire attention à ne pas pousser les banques à trop "déleverager", c'est-à-dire à ne pas trop se désendetter. »

## À lire

- **Marcel Boiteux** : Préface du livre de Pierre Bauby, paru à la Documentation française en septembre 2011, *Service public, services publics*. « Pour beaucoup aujourd'hui, la concurrence est devenue une fin en soi au lieu d'apparaître, rationnellement comme un moyen d'améliorer l'économie d'une collectivité... en l'instaurant chaque fois, mais chaque fois seulement, que ses mérites potentiels l'emportent sur ses inévitables imperfections. L'exemple de l'électricité devrait pourtant faire réfléchir les extrémistes de l'addiction concurrentielle : on a ouvert l'électricité à la concurrence sur le grand marché interconnecté de l'Europe de l'Ouest, avec l'idée que la pression du marché allait (enfin !) faire baisser les prix français. Dix ans après, catastrophe ! Bien qu'on doive reconnaître que pour financer son programme nucléaire, l'EDF n'a reçu aucune aide de l'État qui n'ait été remboursée d'une manière ou d'une autre, les prix français s'avèrent tellement plus faibles (20 à 30 %) que ceux du marché européen, que, faisant volte face, l'État français a bloqué les tarifs français de l'électricité, pour empêcher leur alignement naturel sur les prix du marché européen. Et mieux encore ! Pour permettre quand même à des concurrents d'exister, l'État n'a pas hésité à se mettre en contradiction totale avec les principes de l'économie de marché : EDF se voit obligée aujourd'hui de vendre à bas prix ses kWh nucléaires à ses concurrents potentiels, afin de permettre à ceux-ci de lui faire enfin concurrence sans se ruiner. Kafka ou Courteline ? »

## Groupe de travail

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « la réforme du régime général des obligations » se réunira le mercredi 12 octobre de 9h30 à 17h dans la salle des Cinq Académies.